**DOSSIER TYPE DE PASSATION DE MARCHES**

**Dossier de   
Pré-qualification   
pour la passation   
de marchés   
de Produits de Santé**

**(Produits pharmaceutiques, vaccins et préservatifs)**

**(A utiliser pour une procédure d’appel d’offres)**



Juin 2021

Ce document est protégé par le droit d'auteur.

Ce document ne peut être utilisé et reproduit qu'à des fins non-commerciales. Toute utilisation commerciale, y compris, sans que cette liste soit limitative, la revente, l’exigence de paiement pour y avoir accès, pour le redistribuer, ou pour effectuer des travaux dérivés tels que des traductions non officielles basées sur ce document n'est pas autorisée.

**Révisions**

**Juin 2021**

Cette version inclut des dispositions pour assurer qu’une firme disqualifiée par la Banque pour non-observance des obligations EAS/HS ne soit pas attributaire d’un marché. Quelques améliorations ont également été apportées.

**Octobre 2017**

La révision de octobre 2017 incorpore des dispositions nouvelles concernant les bénéficiaires effectifs.

**Janvier 2017**

La révision de janvier 2017 incorpore des améliorations rédactionnelles et des dispositions concernant la présentation de réclamations concernant la passation des marchés.

**Juillet 2016**

La révision de juillet 2016 incorpore plusieurs modifications reflétant le *Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement*, en date de juillet 2016.

**Avant-propos**

Le présent Dossier type de pré-qualification (DTP) pour la passation des marchés de produits de santé (Produits pharmaceutiques, vaccins et préservatifs) doit être utilisé par l’Emprunteur, avec des modifications minimales en tant que de besoin et de manière acceptable par la Banque, lorsqu’un processus de préqualification précède l'appel d’offres pour la passation des marchés de produits de santé dans le cadre d’un Appel d’offres pour des projets financés en totalité ou en partie par la Banque.

Ce DTP a été mis à jour afin de refléter le *Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement* en date de juillet 2016 (« Règlements de Passation de Marchés »). Le présent Dossier Type de Pré-qualification (DTP) est à utiliser pour la passation des marchés de produits de santé financés par la BIRD ou l’AID dans le cadre de projets pour lesquels l’Accord de Financement se réfère au Règlement de Passation de Marchés

Pour toutes questions relatives à ce DTP, ou pour obtenir des informations sur la passation des marchés dans le cadre de projets financés par la Banque mondiale, s’adresser à :

Chief Procurement Officer

The World Bank

1818 H Street, N.W.

Washington, DC 20433 U.S.A.

http://www.worldbank.org

Description sommaire

**Avis de Pré-qualification**

Un formulaire d’Avis de Pré-qualification est joint à ce dossier type d’Appel d’Offres pour information. Ce formulaire doit être utilisé par l’Emprunteur.

**Dossier de Pré-qualification : Passation de Marchés de produits de santé**

*[Insérer le type de produits de santé,, par exemple, Produits Pharmaceutiques, Vaccins et Préservatifs]*

**PARTIE 1 – PROCÉDURES DE PRÉ-QUALIFICATION**

**Section I. Instructions aux candidats (IC)**

Cette Section énonce les procédures que les Candidats doivent suivre lorsqu’ils préparent et soumettent leur candidature pour la pré-qualification. On y trouve aussi des informations sur l’ouverture et l’évaluation des candidatures. **La Section I inclut des dispositions à utiliser sans modifications**.

**Section II. Données particulières de la pré-qualification (DPP)**

Cette Section inclut les dispositions qui sont spécifiques à chaque pré-qualification et complète les informations ou les conditions énoncées à la Section I, Instructions aux Candidats.

**Section III. Critères et conditions de pré-qualification**

Cette Section inclut les méthodes, critères et conditions à utiliser pour décider comment les Candidats seront pré-qualifiés puis invités à soumettre une offre.

**Section IV. Formulaires de candidature**

Cette Section inclut la Lettre de candidature et les autres formulaires qui constituent le Dossier de candidature.

**Section V. Pays éligibles**

Cette Section contient les renseignements concernant les critères d’éligibilité.

**Section VI. Fraude et Corruption**

Cette Section contient les dispositions concernant la fraude et la corruption applicables au processus de pré-qualification.

**PARTIE 2 DESCRIPTION DES FOURNITURES**

**Section VII. Étendue des Fournitures**

Cette Section inclut une description sommaire des fournitures, le calendrier de livraison et d’achèvement, et autres informations sur les fournitures de produits de santé qui font l’objet de cette pré-qualification.

**Avis spécifique de passation de marché**

**Modèle de Formulaire**

**Avis de Pré-qualification**

**(Produits de Santé)**

*[****Insérer : nom du pays****]*

*[****Insérer : nom du projet****]*

*[Insérer :* Intitulé des Fournitures*]*

*[Insérer :* No. du prêt/crédit/don*]*

**Référence de la Pré-qualification :** *[insérer en conformité avec le Plan de Passation des Marchés]*

1. Le *[insérer le nom de l’Emprunteur/Bénéficiaire/Récipiendaire]* *[a reçu/a fait la demande/entend solliciter]* un financementauprès de la Banque mondiale pour couvrir le coût du *[insérer le nom du projet]*, et entend affecter une partie du produit de ce *[prêt]* aux paiements relatifs au marché[[1]](#footnote-2) pour *[insérer le nom du marché] [[2]](#footnote-3)*
2. Le *[insérer le nom de l’Acheteur]* entend pré-qualifier des fournisseurs pour les fournitures de *[insérer une brève description des fournitures, y compris les quantités, la situation du projet et tout autre renseignement nécessaire pour permettre aux Candidats potentiels de décider s’ils souhaitent répondre à l’appel à candidatures*. *Ces renseignements peuvent inclure les éléments clés du Dossier de Pré-qualification et les conditions essentielles de pré-qualification ou celle exigeant une spécialisation.]* Les invitations à soumissionner sont prévues être lancées en *[insérer mois et année]*.
3. La pré-qualification se déroulera conformément aux procédures de pré-qualification spécifiées dans le Règlement de Passation de Marchés applicable aux Emprunteurs dans le cadre de Financement de Projets d’Investissementen date de *[insérer la date du Règlement applicable selon l’accord de financement]* ; elle est ouverte à tous les candidats des pays qui répondent aux critères d’éligibilité, tels que définis dans le Règlement de Passation de Marchés.
4. Les candidats intéressés admissibles peuvent obtenir de plus amples renseignements et consulter le document de pré-qualification auprès de *[insérer nom de l’Acheteur]* (dont l’adresse figure ci-après) *[préciser l’adresse à la fin du document]* de *[insérer les heures de bureau,* Par exemple, 09 :00 à 17 :00 heures*]*. Les candidats intéressés peuvent acheter un jeu complet du document de pré-qualification en *[insérer la langue]* en en faisant la demande écrite à l’adresse indiquée ci-après accompagnée du versement non remboursable de *[insérer montant en monnaie locale]* ou en *[insérer le montant dans une monnaie convertible spécifiée]*. La méthode de paiement sera *[insérer la méthode de paiement]*. Le document sera envoyé par *[insérer la procédure d’expédition]*.[[3]](#footnote-4)
5. Les dossiers de candidature pour la pré-qualification doivent être déposés sous enveloppe cachetée délivrée à l’adresse ci-après avant le *[insérer la date]*. Les dossiers de candidatures reçues en retard pourront être rejetés.

*[Insérer le nom du bureau]*

*[Insérer le nom du responsable]*

*[Insérer l’adresse postale]* et/ou *[Insérer l’adresse]*

*[Insérer le numéro de téléphone, indiquer le préfixe du pays et de la ville]*

*[Insérer le numéro de télécopie ou de câble]*

*[Insérer l’adresse électronique]*

*[insérer le Site internet]*

# 

**Dossier de prequalification pour la passation   
de marchés de fourniture de produits de santé:**

***[insérer l’identification des Produits de santé]***

**Avis de pré-qualification :** *[insérer la référence]*

**Appel d’Offres No :** *[insérer la référence la référence conforme au plan de passation des marchés]*

**Projet :** *[insérer la référence]*

**Acheteur :** *[insérer le nom complet de l’Acheteur]*

**Pays :** *[insérer]*

**Emis le :** *[insérer la date de mise à disposition des candidats]*

**(Ce dossier de préqualification doit être utilisé dans le cadre d’une procédure d’appel d’offres)**

Modèle Standard de dossier de préqualification

Table des matières

[PARTIE 1 - Procédures de Préqualification 2](#_Toc101447359)

[Section I. Instructions aux Candidats 3](#_Toc101447360)

[Section II. Données Particulières de la Pré-qualification (DPP) 17](#_Toc101447361)

[Section III. Critères et Conditions de Qualification 21](#_Toc101447362)

[Section IV. Formulaires de candidature 31](#_Toc101447363)

[Section V. Pays éligibles 47](#_Toc101447364)

[Section VI. Fraude et Corruption 48](#_Toc101447365)

[PARTIE 2 - Description des Fournitures 51](#_Toc101447366)

[Section VII. Etendue des Fournitures 52](#_Toc101447367)

PARTIE 1 - Procédures de Préqualification

Section I. Instructions aux Candidats

Table des matières

[A. Généralités 5](#_Toc101447368)

[1. Objet du Marché 5](#_Toc101447369)

[2. Origine des fonds 5](#_Toc101447370)

[3. Fraude et Corruption 5](#_Toc101447371)

[4. Candidats admis à concourir 6](#_Toc101447372)

[5. Eligibilité 8](#_Toc101447373)

[B. Contenu du Dossier de pré-qualification 8](#_Toc101447374)

[6. Sections du Dossier de Pré-qualification 8](#_Toc101447375)

[7. Éclaircissements apportés au Dossier de pré-qualification, visite du site et réunion préparatoire 9](#_Toc101447376)

[8. Modifications apportées au Dossier de pré-qualification 10](#_Toc101447377)

[C. Préparation des dossiers de candidature 10](#_Toc101447378)

[9. Frais de candidature 10](#_Toc101447379)

[10. Langue de candidature 10](#_Toc101447380)

[11. Documents constitutifs du dossier de candidature 10](#_Toc101447381)

[12. Lettre de Candidature 11](#_Toc101447382)

[13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité 11](#_Toc101447383)

[14. Documents établissant les qualifications du Candidat 11](#_Toc101447384)

[15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires 11](#_Toc101447385)

[D. Dépôt des dossiers de candidature 12](#_Toc101447386)

[16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature 12](#_Toc101447387)

[17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature 12](#_Toc101447388)

[18. Dossiers de Candidature hors Délais 12](#_Toc101447389)

[19. Ouverture des dossiers de candidature 12](#_Toc101447390)

[E. Procédures d’évaluation des candidatures 12](#_Toc101447391)

[20. Confidentialité 13](#_Toc101447392)

[21. Clarifications concernant les Candidatures 13](#_Toc101447393)

[22. Conformité des dossiers de candidature 13](#_Toc101447394)

[23. Marge de Préférence 13](#_Toc101447395)

[24. Sous-traitants 13](#_Toc101447396)

[F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des Candidats 13](#_Toc101447397)

[25. Evaluation des candidatures 13](#_Toc101447398)

[26. Droit de l’Acheteur d’accepter et d’écarter les candidatures 14](#_Toc101447399)

[27. Pré qualification des Candidats 14](#_Toc101447400)

[28. Notification de Pré-qualification 14](#_Toc101447401)

[29. Appel d’Offres 15](#_Toc101447402)

[30. Modifications des qualifications des Candidats 15](#_Toc101447403)

[31. Plaintes 16](#_Toc101447404)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Section I. Instructions aux candidats** | | |
|  | | A. Généralités |
| 1. Objet du Marché | | 1.1 Faisant suite à l’Avis de Pré-qualification, tel qu’il est indiqué dans les Données particulières de pré-qualification (**DPP**), l’Acheteur identifié dans les **DPP** émet le présent Dossier de pré-qualification à l’intention des candidats qui souhaitent soumettre une offre en vue de la réalisation des fournitures de produits de santé spécifiés à la Section VII, Etendue des Fournitures. Le nom, le numéro d’identification et le nombre de lots faisant l’objet de l’Appel d’Offres (AO) figurent dans les **DPP**. Le numéro de référence de l’Appel d’Offres correspondant à la présente pré-qualification est également indiqué dans les **DPP**. |
| 2. Origine des fonds | | 2.1 L’Emprunteur ou le bénéficiaire (ci-après dénommé « l’Emprunteur »), identifié dans les **DPP**, a sollicité ou obtenu un Prêt/Crédit/Don (ci-après dénommé « les fonds ») de la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement ou de l’Association internationale de Développement (ci-après dénommée la ”Banque”), d’un montant indiqué dans les **DPP**, en vue de financer le projet décrit dans les **DPP**. L’Emprunteur a l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour lequel le présent appel à pré-qualification est lancé.  2.2 La Banque n’effectuera les paiements qu’à la demande de l’Emprunteur, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux articles et conditions de l’accord de financement intervenu entre l’Emprunteur et la Banque pour l’octroi d’un prêt, crédit ou don (ci-après dénommé « l’Accord de financement ») et ces paiements seront soumis à tous égards aux clauses et conditions dudit Accord de financement. L’Accord de financement interdit tout retrait du Compte de prêt/crédit destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures, matériels, équipement ou matériaux lorsque, à la connaissance de la Banque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d’une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l’Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l’Emprunteur ne peut se prévaloir de l’un quelconque des droits stipulés dans l’Accord de prêt ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du financement. |
| 3. Fraude et Corruption | | 3.1 La Banque exige le respect de ses Directives Anti-Corruption et de ses règles et procédures de sanctions applicables, établies par le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiales, comme indiqué dans la Section VI.  3.2 Aux fins d’application de ces dispositions, les Candidats devront permettre et faire en sorte que leurs agents (qu’ils soient déclarés ou non), leurs sous-traitants, consultants, prestataires de services, fournisseurs, et personnel, permettent à la Banque d’examiner les comptes, pièces comptables, relevés et autres documents relatifs à toute procédure de sélection initiale, de pré qualification, de remise des offres, remise de proposition, et d’exécution des marchés (en cas d’attribution), et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque. |
| 4. Candidats admis à concourir | | * 1. Les Candidats doivent satisfaire aux critères d’éligibilité du présent article, et de l’article 5.1.   2. Un candidat peut être une entreprise de droit privé, une entité publique (sous réserve des dispositions de l’article 4.8 des IC) ou toute combinaison entre elles avec une volonté formelle de conclure un accord ou ayant conclu un accord de groupement. En cas de Groupement d’Entreprises (GE), toutes les parties membres sont conjointement et solidairement responsables pour l’exécution du Marché conformément à ses termes. Le groupement désignera un Mandataire avec pouvoir de représenter valablement tous ses membres durant la procédure de pré-qualification, l’appel d’offre si le GE remet une offre, et en cas d’attribution du Marché à ce groupement, durant l’exécution du Marché. A moins que les **DPP** n’en disposent autrement, le nombre des participants au groupement n’est pas limité.   3. Une entreprise peut être candidate à la pré-qualification à titre individuel et en tant que partenaire dans un groupement, ou participer en tant que sous-traitant. Un candidat pré-qualifié ne sera pas autorisé à soumissionner pour un marché donné à la fois à titre individuel, et en tant que membre partenaire dans un GE ou en tant que sous-traitant. Cependant, un sous-traitant peut figurer en tant que sous-traitant dans plusieurs offres, mais en cette qualité de sous-traitant seulement. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées.   4. Une entreprise et toute entreprise filiale (qui contrôle directement ou indirectement cette entreprise ou qui est contrôlée par elle ou qui est sous un contrôle commun avec elle) peuvent être candidates à la pré-qualification pour un même marché à titre individuel ou en tant que partenaires dans un groupement ou comme sous-traitant. Cependant si une entreprise et sa filiale sont pré-qualifiées séparément pour un même marché, seul une de ces candidatures pré-qualifiées sera autorisée à soumissionner pour un marché donné. Les offres soumises en violation de cette procédure seront écartées. |
|  | | * 1. Sous réserve des dispositions de l’article 5.1 des IC, un Candidat peut avoir la nationalité de tout pays. Un Candidat sera réputé avoir la nationalité d'un pays donné s’il y est constitué en société, ou enregistré, et soumis à son droit, tel qu’il ressort de ses statuts ou documents équivalents et de ses documents d'enregistrement. Ce critère s’appliquera également à la détermination de la nationalité des sous-traitants et fournisseurs du Marché. |
|  | | * 1. Un Candidat ne doit pas se trouver en situation de conflit d’intérêt. Un candidat sera considéré en situation de conflit d’intérêt s’il a participé en tant que consultant, à la conception, la préparation des spécifications des fournitures faisant l’objet de la pré-qualification ou s’il a été recruté par l’Emprunteur ou l’Acheteur, ou qu’il est envisagé qu’il le soit, en tant que chargé du contrôle pour ces fournitures. En outre, un Candidat peut être considéré comme ayant un conflit d’intérêt s’il a une relation d’affaires ou familiale proche avec un membre du personnel de l’Emprunteur (ou de l’agence d’exécution, ou d’un bénéficiaire d’une partie du financement de la Banque) qui intervient directement ou indirectement dans une partie quelconque :  1. de l’élaboration du Dossier de Pré-qualification, du Dossier d’Appel d’Offres ou des spécifications du Marché, et/ou du processus d’évaluation des offres pour le Marché, ou 2. de l’administration ou la supervision du Marché, à moins que le conflit découlant de cette relation ait été résolu à la satisfaction de la Banque au cours du processus de d’appel d’offres et de l’exécution du Marché. |
|  | | * 1. Un Candidat faisant l’objet d’une sanction prononcée par la Banque dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et de ses procédures et règles de sanctions applicables, comme indiqué dans le Cadre des Sanctions du Groupe de la Banque mondiale tel que décrit à la Section VI, paragraphe 2.2 d, sera exclu de toute pré-qualification, sélection initiale, remise d’offre ou proposition, ou attribution, et de tout autre bénéfice (financier ou autres) d’un marché financé par la Banque durant la période que la Banque aura déterminée. La liste des exclusions est disponible à l’adresse électronique mentionnée dans les **DPP**.   2. Les établissements et institutions publics du pays de l’Acheteur sont admis à participer à la condition qu‘ils puissent établir :  1. qu’ils jouissent de l’autonomie juridique et financière, 2. qu’ils sont régis par les règles du droit commercial, et 3. qu’ils ne dépendent pas de l’Acheteur ou ne sont sous sa tutelle. |
|  | | * 1. Le dossier d’un Candidat qui fait l’objet d’une exclusion temporaire par l’Acheteur au titre d’une Déclaration de garantie de soumission/proposition ne sera pas pris en considération.   2. Le Candidat devra fournir les preuves de son éligibilité que l’Acheteur est en droit de requérir.   3. Une entreprise tombant sous le coup d’une sanction par l’Emprunteur l’excluant de ses marchés sera admise à participer au présent processus, à moins que, à la demande de l’Emprunteur, la Banque ne détermine que l’exclusion :  1. est en relation avec la fraude et la corruption, et 2. a été prononcée dans le cadre d’une procédure judiciaire ou administrative équitable à l’égard de l’entreprise. |
| 5. Eligibilité | | 5.1 Les entreprises et les individus en provenance des pays énumérés à la Section V sont inéligibles à la condition que :  (a) la loi ou la réglementation du pays de l’Emprunteur interdise les relations commerciales avec le pays de l’entreprise, sous réserve qu’il soit établi à la satisfaction de la Banque que cette exclusion n’empêche pas le jeu efficace de la concurrence pour la fourniture des biens ou des travaux ou des services nécessaires; ou  (b) si, en application d’une décision prise par le Conseil de Sécurité des Nations Unies au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le pays de l’Emprunteur interdit toute importation de fournitures en provenance du pays de l’entreprise ou tout paiement aux personnes physiques ou morales dudit pays. |
|  | | B. Contenu du Dossier de pré-qualification |
| 6. Sections du Dossier de Pré-qualification | | * 1. Le Dossier de pré-qualification comprend toutes les Sections dont la liste figure ci-après. Il doit être interprété à la lumière de tout additif éventuellement émis conformément à l’article 8 des IC. |
|  | | **PARTIE 1: Procédures de pré-qualification**   1. Section I. Instructions aux candidats (IC) 2. Section II. Données particulières de la pré-qualification (DPP) 3. Section III. Critères et conditions de qualification 4. Section IV. Formulaires de candidature 5. Section V. Pays éligibles 6. Section VI. Fraude et Corruption   **PARTIE 2: Description des Fournitures**   1. Section VII. Etendue des Fournitures |
|  | | * 1. L’Acheteur ne peut être tenu responsable vis-à-vis des candidats de l’intégrité du Dossier de pré-qualification, des réponses aux demandes de clarifications, du compte rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures (le cas échéant) et des additifs au Dossier de pré-qualification conformément à l’article 8 des IC, s’ils n’ont pas été obtenus directement auprès de lui. En cas de contradiction, les documents directement issus par l’Acheteur prévaudront.   2. Le Candidat doit examiner l’ensemble des instructions, formulaires, conditions et spécifications figurant dans le Dossier de pré-qualification. Il lui appartient de fournir tous les renseignements et documents demandés dans le Dossier de pré-qualification. |
| 7. Éclaircisse­ments apportés au Dossier  de pré-qualification, visite du site  et réunion préparatoire | | 1. Tout candidat désirant des éclaircissements sur les documents doit contacter l’Acheteur par écrit, à l’adresse de l’Acheteur indiquée dans les **DPP**. L’Acheteur répondra par écrit à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard quatorze (14) jours avant la date limite de remise des candidatures. Il adressera une copie de sa réponse (indiquant la question posée mais sans mention de l’auteur) à tous les candidats éventuels qui auront obtenu le Dossier de pré-qualification directement de l’Acheteur. Si les **DPP** le prévoient, l’Acheteur publiera également sa réponse sur la page Internet identifiée dans les **DPP.** Au cas où l’Acheteur jugerait nécessaire de modifier le Dossier de pré-qualification suite aux éclaircissements fournis, il le fera conformément à la procédure stipulée à l’article 8, et en conformité avec les dispositions de l’article 17.2 des IC. 2. Lorsque les **DPP** le prévoient, le représentant que le Candidat aura désigné est invité à assister à une réunion préparatoire au dépôt des candidatures au lieu et à la date et à l’heure indiqués dans les **DPP**. L’objet de la réunion est de permettre aux candidats potentiels d’obtenir des éclaircissements portant sur le projet, les critères de qualification ou tout autre aspect du Dossier de pré-qualification. 3. Le compte-rendu de la réunion préparatoire au dépôt des candidatures, le cas échéant, incluant le texte des questions posées par les Candidats (sans en identifier la source) et des réponses données, y compris les réponses préparées après la réunion, sera transmis sans délai à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de pré-qualification. Toute modification du Dossier de pré-qualification qui pourrait s’avérer nécessaire à l’issue de la réunion préparatoire sera faite par l’Acheteur par la publication d’un additif conformément aux dispositions de l’article 8 des IC, et non par le canal du compte-rendu de la réunion préparatoire. Le fait qu’un Candidat n’assiste pas à la réunion préparatoire au dépôt des candidatures ne constituera pas un motif de rejet de sa candidature. |
| 8. Modifications apportées au Dossier de pré-qualification | | 8.1 L’Acheteur peut, à tout moment, avant la date limite de remise des candidatures, modifier le Dossier de pré-qualification en publiant un additif.  8.2 Tout additif publié sera considéré comme faisant partie intégrante du Dossier de pré-qualification et sera communiqué par écrit à tous ceux qui ont obtenu le Dossier de pré-qualification de l’Acheteur. L’Acheteur publiera immédiatement l’additif sur son site Internet indiqué dans les **DPP**.  8.3 Afin de laisser aux candidats éventuels un délai raisonnable pour prendre en compte l’additif dans la préparation de leurs candidatures, l’Acheteur peut, à sa discrétion, reporter la date limite de remise des candidatures en conformité avec l’article 17.2 des IC. |
|  | | C. Préparation des dossiers de candidature |
| 9. Frais de candidature | | 9.1 Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de candidature, et l’Acheteur n’est en aucun cas responsable de ces frais, ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l’issue de la procédure de pré-qualification. |
| 10. Langue de candidature | | 10.1 La candidature, ainsi que toute la correspondance et tous les documents concernant le dossier de candidature, échangés entre le Candidat et l’Acheteur seront rédigés dans la langue indiquée dans les **DPP**. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat dans le cadre de la candidature peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d’être accompagnés d’une traduction dans la langue indiquée dans les **DPP**, auquel cas, aux fins d’interprétation du dossier de candidature, la traduction fera foi. |
| 11. Documents constitutifs du dossier de candidature | | 11.1 Le dossier de candidature comprendra les documents suivants :  (a) la **Lettre de Candidature**, conformément à l’article 12 des IC ;  (b) les pièces justificatives établissant que le Candidat répond aux critères d’**éligibilité** à concourir, conformément aux dispositions de l’article 13 des IC ;  (c) les pièces justificatives établissant que le Candidat est **qualifié** conformément aux dispositions de l’article 14 des IC; et  (d) tout autre document requis tel que spécifié dans les **DPP**.  11.2 Le Candidat doit fournir les renseignements concernant les commissions et avantages, accordés ou qu’il est prévu d’accorder, le cas échéant, à des agents ou toute autre partie en relation avec la Candidature. |
| 12. Lettre de Candidature | | 12.1 Le Candidat doit préparer une Lettre de Candidature à l’aide du formulaire fourni dans la Section IV, Formulaires de candidature. Ce Formulaire doit être complété sans modification de son format. |
| 13. Documents établissant que le Candidat répond au critère d’admissibilité | | 13.1 Pour établir qu’il répond aux critères d’admissibilité conformément aux dispositions de l’article 4 des IC, le Candidat doit compléter les déclarations relatives à l’éligibilité dans la lettre de candidature, ainsi que dans les Formulaires ELI (éligibilité) 1.1 et 1.2 qui figurent dans la Section IV, Formulaires de candidature. |
| 14. Documents établissant les qualifications du Candidat | | 14.1 Pour établir qu’il a les qualifications nécessaires pour exécuter le(s) marché(s) en conformité avec la Section III, Critères et conditions de qualification, le Candidat doit fournir tous les renseignements demandés à la Section IV, Formulaires de candidature.  14.2 Lorsque le Candidat doit fournir un montant monétaire dans un formulaire de candidature, il doit l’indiquer en équivalent $EU en utilisant le taux de change déterminé de la manière suivante :   1. Pour le chiffre d’affaires et autres données financières annuels requis, le taux de change applicable sera celui du dernier jour de l’année calendaire en question. 2. Pour le montant d’un marché, le taux de change sera celui de la date de signature du marché en question.   14.3 Les taux de change seront ceux provenant de la source identifiée dans les **DPP**. L’Acheteur aura la latitude de corriger toute erreur commise dans la détermination du taux de change dans le dossier de candidature. |
| 15. Signature du dossier de candidature et nombre d’exemplaires | | 15.1 Le Candidat doit préparer un original des documents constituant la candidature tels que décrits dans l’article 11 des IC et mentionner clairement sur l’original « ORIGINAL ». L’original du dossier de candidature doit être dactylographié ou écrit à l’encre indélébile et doit être signé par une personne dûment autorisée à signer au nom du Candidat. Le dossier de candidature soumis par un GE doit être signé au nom du GE par un représentant habilité à engager tous les membres du groupement et inclure le pouvoir du mandataire du groupement signé par les personnes habilitées à signer au nom du groupement.  15.2 Le Candidat doit soumettre le nombre de copies du dossier de candidature original signé spécifié dans les **DPP** et les marquer clairement « COPIE ». En cas de différence entre l’original et les copies, l’original fera foi. |
| D. Dépôt des dossiers de candidature | | |
| 16. Cachetage et marquage des dossiers de candidature | 16.1 Le Candidat doit placer l’original et les copies du dossier de candidature dans une enveloppe cachetée qui devra : (a) porter le nom et l’adresse du Candidat ;(b) être adressée à l’Acheteur, conformément aux dispositions de l’article 17.1 des IC, et(c) porter le nom précis du processus de pré-qualification concerné, conformément aux dispositions de l’article 1.1 des DPP. | |
|  | 16.2 L’Acheteur ne sera pas responsable si un dossier de candidature qui n’est pas identifié tel que demandé à l’article 16.1 des IC n’a pas été traité. | |
| 17. Date limite de dépôt des dossiers de candidature | 17.1 Les candidats peuvent envoyer leur dossier de candidature par la poste ou le faire délivrer par porteur. Les dossiers de candidature doivent être reçus par l’Acheteur à l’adresse spécifiée dans les **DPP** et au plus tard à la date limite spécifiée dans les **DPP**. Les candidats peuvent remettre leur dossier de candidature par voie électronique, si cette option est prévue dans les **DPP**, et conformément aux procédures de présentation électronique énoncées dans les **DPP**.  17.2 L’Acheteur peut, à a sa discrétion, reporter la date limite de dépôt des dossiers de candidature en modifiant le Dossier de pré-qualification en application de l’article 8 des IC. Dans ce cas, tous les droits et obligations de l’Acheteur et des Candidats, précédemment régis par la date limite initiale, seront régis par la nouvelle date limite. | |
| 18. Dossiers de Candidature hors Délais | 18.1 L’Acheteur se réserve le droit d’accepter un dossier de candidature reçu après la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, sous réserve de disposition contraire dans les **DPP**. | |
| 19. Ouverture des dossiers de candidature | * 1. L’Acheteur procédera à l’ouverture des candidatures à la date, à l’heure et au lieu indiqués dans les **DPP.** Les candidatures reçues en retard seront traitées comme indiqué à l’article 18.1 des IC.   2. Les procédures d’ouverture des dossiers de candidature présentés par voie électronique, si cette procédure est prévue dans l’article 17.1, sont indiquées dans les **DPP**.   3. L’Acheteur établira un procès-verbal de la séance d’ouverture qui inclura au minimum le nom du Candidat. Un exemplaire du procès-verbal sera distribué à tous les Candidats. | |
|  | E. Procédures d’évaluation des candidatures | |
| 20. Confidentialité | * 1. Aucune information relative aux candidatures, à leur évaluation et aux résultats de la pré-qualification ne sera divulguée aux candidats ni à toute autre personne non officiellement concernée par ladite procédure tant que les résultats de la pré-qualification n’aura pas été notifiés à tous les candidats en conformité à l’article 28 des IC. | |
|  | * 1. Entre la date limite de dépôt des candidatures et la notification des résultats de la pré-qualification en conformité avec l’article 28 des IC, si un candidat souhaite entrer en contact avec l’Acheteur pour tout motif relatif à la procédure de pré-qualification, il devra le faire exclusivement par écrit. | |
| 21. Clarifications concernant les Candidatures | * 1. Pour faciliter l’évaluation des candidatures, l’Acheteur a toute latitude pour demander à un candidat des clarifications (y compris des pièces manquantes) relatives à son dossier de candidature. et ladite clarification doit être soumise dans un délai raisonnable spécifié dans la demande. Toute demande d’éclaircissements et tous les éclaircissements doivent être formulés par écrit. | |
|  | 21.2 Si le Candidat ne répond pas à une demande de clarification concernant sa candidature ou ne fournit pas les documents qui lui sont réclamés avant la date limite fixée par l’Acheteur dans sa demande, sa candidature sera évaluée sur la base des renseignements et documents disponibles lors de l’évaluation du dossier de candidature. | |
| 22. Conformité des dossiers de candidature | * 1. L’Acheteur peut écarter une candidature qui n’est pas conforme aux exigences du dossier de pré-qualification. Dans le cas où les renseignements remis par le Candidat sont incomplets ou nécessitent une clarification comme indiqué à l’article 21.1 des IC, et le Candidat ne fournit pas la clarification et/ou le renseignement manquant, la candidature pourra être écartée. | |
| 23. Marge de Préférence | 23.1 Une marge de préférence ne sera pas accordée aux candidats du pays de l’Acheteur dans le cadre du processus d’appel d’offres qui suivra la présente pré-qualification, sauf disposition contraire stipulée dans les **DPP**. | |
| 24. Sous-traitants | 24.1 Les qualifications et l’expérience de sous-traitants éventuels ne seront pas prises en compte lors de l’évaluation des candidatures. Le Candidat (sans prise en compte des qualifications et de l’expérience de sous-traitants) devra satisfaire aux exigences de qualification. | |
| F. Evaluation des candidatures et pré-qualification des Candidats | | |
| 25. Evaluation des candidatures | 25.1 L’Acheteur aura recours aux facteurs, méthodes, critères et exigences définis dans la Section III, Critères et conditions de pré-qualification afin d’évaluer les qualifications des Candidats. Le recours à d’autres méthodes, critères ou exigences ne sera pas permis. L’Acheteur se réserve le droit de ne pas tenir compte d’écarts mineurs dans les critères de qualification s’ils n’affectent pas matériellement la capacité technique ou les ressources financières d’un Candidat pour exécuter le marché. | |
|  | 25.2 Les sous-traitants proposés par le Candidat devront être pleinement qualifiés pour l’exécution de la partie des Fournitures qu’il est prévu de leur confier.  25.3 Dans le cas de marchés multiples (à plusieurs lots), le Candidat doit indiquer dans son dossier de candidature, le marché individuel ou la combinaison de marchés (ou lots) pour le(s)quel(s) il est candidat. L’Acheteur pré-qualifiera chaque Candidat pour le nombre maximum de marchés pour lesquels le Candidat a indiqué son intérêt et satisfait à l’ensemble des spécifications correspondantes à ces marchés, tel que spécifiés dans la Section III, Critères et conditions de qualification. | |
|  | 25.4 Seules les qualifications du Candidat seront prises en compte. Les qualifications d’autres entreprises, y compris les filiales du Candidat, la maison-mère ou d’une autre société affiliée, les sous-traitants et toute autre entreprise distincte du Candidat ne seront pas prises en compte. | |
| 26. Droit de l’Acheteur d’accepter et d’écarter les candidatures | 26.1 L’Acheteur se réserve le droit d’accepter ou d’écarter toute candidature, et d’annuler la procédure de pré-qualification et d’écarter toutes les candidatures, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats. | |
| 27. Pré qualification des Candidats | 27.1 Tous les Candidats dont les dossiers de candidature ont satisfait ou dépassé les critères minima spécifiés, à l’exclusion de tous les autres, seront pré-qualifiés par l’Acheteur.  27.2 Un Candidat peut être déclaré « pré-qualifié sous condition », c’est-à-dire qu’il est réputé qualifié à la condition qu’il soumette ou rectifie des documents ou des déficiences non essentiels à la satisfaction de l’Acheteur.  27.3 Les Candidats pré-qualifiés sous condition en seront informés et recevront un état de ces conditions qui doivent être remplies à la satisfaction de l’Acheteur avant ou lors du dépôt de leur offre. | |
| 28. Notification  de Pré-qualification | 28.1 L’Acheteur communiquera par écrit à tous les Candidats les noms des candidats qui ont été pré-qualifiés sous condition ou sans condition. En outre, les Candidats dont la candidature a été écartée en seront informés séparément.  28.2 Un Candidat non pré-qualifié pourra demander par écrit les motifs du rejet de sa candidature à l’Acheteur. | |
| 29. Appel d’Offres | 29.1 Dans les plus brefs délais après la communication des résultats de la pré-qualification, l’Acheteur invitera tous les Candidats qui auront été pré-qualifiés ou pré-qualifiés sous condition à présenter une offre.  29.2 L’Acheteur pourra demander aux soumissionnaires de présenter une Garantie de soumission ou une Déclaration de garantie d’offre acceptable sous la forme et pour le montant spécifiés dans le dossier d’appel d’offres, et le soumissionnaire retenu devra fournir une Garantie de bonne exécution telle qu’elle sera spécifiée dans le dossier d’appel d’offres.  29.3 Si cela est exigé dans le Dossier d’Appel d’Offres, le Soumissionnaire retenu devra fournir des renseignements additionnels concernant [ses propriétaires effectifs](http://context.reverso.net/traduction/francais-anglais/des+b%C3%A9n%C3%A9ficiaires+effectifs) en renseignant le Formulaire de divulgation [des bénéficiaires effectifs](http://context.reverso.net/traduction/francais-anglais/des+b%C3%A9n%C3%A9ficiaires+effectifs) inclus dans le dossier d’appel d’offres.  29.4 Avant l’attribution du Marché, l’Acheteur vérifiera que le Soumissionnaire retenu (y compris chaque membre d’un GE) n’est pas disqualifié par la Banque en raison du non-respect des obligations contractuelles de prévention et de réponse EAS/HS. L’Acheteur effectuera la même vérification pour chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire retenu. Si un sous-traitant proposé ne répond pas à l’exigence, l’Acheteur demandera au Soumissionnaire de proposer un sous-traitant de remplacement. | |
| 30. Modifications des qualifications des Candidats | 30.1 Un Candidat pré-qualifié conformément aux dispositions de l’article 27 des IC et invité à remettre une offre devra soumettre à l’Acheteur toute modification éventuelle dans sa structure ou sa forme (y compris, dans le cas d’un GE, toute modification de la structure ou la forme d’un partenaire du GE, ainsi que tout changement de sous-traitant spécialisé). La modification devra être soumise à l’Acheteur et devra avoir été approuvée par écrit par l’Acheteur avant la date limite de remise des offres. Ladite approbation sera refusée si :  (a) un candidat pré-qualifié envisage de s’associer avec un candidat dont la candidature a été rejetée ou avec un des partenaires d’un GE dont la candidature a été rejetée,  (b) du fait de la modification, le Candidat ne satisfait plus à l’ensemble des critères de qualification précisés dans la Section III, Critères et conditions de pré-qualification, ou si  (c) de l’avis de l’Acheteur, la modification pourrait conduire à une réduction importante de la concurrence.  30.2 La modification devra être soumise à l’Acheteur au plus tard quatorze (14) jours après la date de l’invitation à soumissionner. | |
| 31. Plaintes | 31.1 Les procédures applicables pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont indiquées dans les **DPP** | |

|  |  |
| --- | --- |
| Section II. Données Particulières  de la Pré-qualification (DPP) | |
| **A. Généralités** | |
| **IC 1.1** | Numéro d’identification de l’Avis de Pré-qualification : *[insérer l’identification]*  Nom de l’Acheteur: *[insérer le nom complet, ainsi que le nom de la personne en charge, et l’adresse]*  Nombre et numéro d’identification des lots faisant l’objet du présent Avis de Pré-qualification *[insérer le nombre et l’identification des lots, le cas échéant. Si les fournitures font l’objet d’un seul marché, indiquer la désignation des fournitures]* |
| **IC 2.1** | L’Emprunteur est : *[insérer le nom de l’Emprunteur et indiquer sa relation avec l’Acheteur, si celui-ci est distinct. Cette insertion doit correspondre aux renseignements fournis dans l’Avis de Pré-qualification]*  Nom du Projet : *[insérer le nom du Projet]* |
| **IC 4.2** | Le nombre maximum de parties membres d’un GE est : *[insérer le nombre ou indiquer « non limité »]* |
| **IC 4.7** | L’adresse électronique de la liste des entreprises et personnes exclues par la Banque est la suivante : <http://www.worldbank.org/debarr>. |
| **B. Contenu du Dossier de pré-qualification** | |
| **IC 7.1** | Aux fins **d’éclaircissements** uniquement**,** l’adresse de l’Acheteur est:  *[insérer le renseignement ou indiquer « même adresse que pour IC 1.1 ci-avant »]*  A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*  Rue : *[insérer]*  Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*  Ville : *[insérer]*  Code postal : *[insérer]*  Pays : *[insérer]*  Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]* |
| **IC 7.1 et 8.2** | Adresse de la page Internet: [*dans le cas où il en est fait usage, indiquer l’adresse du site Internet ou celle du portail électronique d’accès libre sur lequel les renseignements sur la pré-qualification sont publiés]* |
| **IC 7.2** | Une réunion préparatoire au dépôt des candidatures [aura] [n’aura pas] lieu.  *[Le cas échéant, indiquer le lieu, la date et l’heure de la réunion]* |
| **C. Préparation des dossiers de candidature** | |
| **ITB 10.1** | La langue du dossier de candidature est: *[insérer la langue applicable]*  [***Remarque :*** *après accord de la Banque, l’Acheteur pourra publier le Dossier de pré-qualification dans une autre langue qui devra être (a) soit la langue nationale de l’Emprunteur, (b) soit la langue utilisée dans son pays pour les transactions commerciales. Dans de tels cas, la disposition suivante sera incluse :*  *« De plus, l’Acheteur a publié une version du Dossier de pré-qualification traduite en : [insérer la langue nationale ou la langue utilisée pour les transactions commerciales et s’il en existe plusieurs, ajouter « et en\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ » ]*  *Le Candidat a le choix de remettre son dossier de pré-qualification en une (et seulement une) des langues mentionnées ci-avant. Le Candidat ne devra pas soumettre son dossier de pré-qualification dans plus d’une langue.*  Toute correspondance sera échangée en \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.  Le dossier de candidature, ainsi que toute correspondance seront soumis en  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*[insérer la langue de la pré-qualification dans le cas d’une langue unique]*  [***Remarque :*** *si le dossier de pré-qualification a été publié en plus d’une langue, le texte suivant devra être inséré ci-avant : «une des langues indiquées ci-avant]*  La langue de traduction des documents complémentaires et imprimés sera  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*[indiquer une seule langue]* |
| **IC 11.1 (d)** | Le Candidat devra joindre à son dossier de candidature les autres documents suivants : *[Insérer la liste des documents additionnels demandés, le cas échéant]* |
| **IC 14.2** | La source des taux de change sera *[insérer une source accessible au public]* |
| **IC 15.2** | Outre l’original du dossier de candidature, le nombre de copies demandé est de: *[insérer le nombre]* |

|  |  |
| --- | --- |
| **D. Dépôt des dossiers de candidature** | |
| **IC 17.1** | **La date et l’heure limites de dépôt des candidatures sont les suivantes :**  Date : *[insérer]*  Heure :*[insérer]*  *[Le délai accordé pour la préparation et le dépôt des dossiers de candidature devrait être suffisant pour que les Candidats puissent rassembler toute la documentation nécessaire – de préférence huit semaines, et en tous les cas au minimum six semaines après la date la plus tardive de la mise à disposition des documents ou de la publicité. Ce délai peut être plus long pour les très grands projets, afin d’accorder du temps pour la constitution de groupements d’entreprises et la recherche des ressources nécessaires]* |
| **IC 17.1** | Aux fins de **dépôt des candidatures**, uniquement, l’adresse de l’Acheteur est la suivante :  *[insérer les renseignements ou indiquer « l’adresse de l’Acheteur est la même que pour IC 1.1 »]*  A l’attention de : *[insérer le nom de la personne responsable, le cas échéant]*  Rue : *[insérer]*  Étage/ numéro de bureau : *[insérer]*  Ville : *[insérer]*  Code postal : *[insérer]*  Pays : *[insérer]*  Numéro de téléphone : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Numéro de télécopie : *[insérer, y compris code pays et ville]*  Adresse électronique : *[insérer l’adresse courriel de la personne responsable]*  Le candidat *[insérer « pourra » ou « ne pourra pas »]* remettre son dossier de candidature par voie électronique.  *[Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier de candidature par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]*  La procédure de remise des candidatures par voie électronique est la suivante : *[insérer une description de la procédure de soumission des candidatures par voie électronique]* |
| **IC 18.1** | *[Sélectionner une des deux options ci-après :]*  Un dossier de candidatures reçu en retard sera retourné au Candidat.  *[ou]*  L’Acheteur se réserve le droit d’accepter ou refuser un dossier de candidature reçu en retard. |
| **IC 19.1** | L’ouverture des dossiers de candidature aura lieu à l’adresse, à la date et à l’heure suivantes *[insérer l’adresse, la date et l’heure].* |
| **IC 19.2** | *[Les renseignements suivants seront insérés seulement si les Candidats sont autorisés à remettre leur dossier par voie électronique. Dans le cas contraire, les omettre]*  La procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électronique est: *[insérer la description de la procédure d’ouverture des dossiers de candidature par voie électroniques]* |
| **E. Procédures d’évaluation des candidatures** | |
| **IC 23.1** | *[La disposition suivante et les informations correspondantes seront uniquement incluses si le Plan de passation des marchés autorise l’application de la marge de préférence nationale et que l’Acheteur prévoit de l’appliquer dans le cadre du Marché. Dans le cas contraire, supprimer.]*  Une marge de préférence [sera/ne sera pas] accordée aux fournitures du pays de l’Acheteur. |
| **IC 31.1** | Les procédures pour formuler une réclamation relative à la passation de marché sont détaillées dans les [Règlements de Passation de Marchés applicables aux Emprunteurs dans le cadre de financement de projets d’investissement](http://www.worldbank.org/en/projects-operations/products-and-services/brief/procurement-new-framework) (Annexe III). Lorsqu’un Candidat désire présenter une réclamation relative à la passation de marché, il doit soumettre sa réclamation par écrit conformément à ces procédures (et par le moyen le plus rapide disponible, soit par courriel ou télécopie) à:  **A l’attention de** : *[insérer le nom de la personne recevant les réclamations]*  **Titre/position**: *[insérer le titre ou la position]*  **Acheteur** : *[insérer le nom de l’Acheteur]*  **Adresse électronique** : *[insérer l’adresse courriel]*  **Numéro de télécopie** : *[insérer, y compris code pays et ville ; omettre si non applicable]*  En résumé, à cette étape, une réclamation relative à la passation de marché peut avoir pour objet de contester :   1. Le contenu du Dossier de Pré-qualification ; et/ou 2. La décision de l’Acheteur de ne pas pré-qualifier un Candidat. |

Section III. Critères et Conditions   
de Qualification

La présente Section énonce tous les critères, méthodes et conditions auxquels l’Acheteur aura recours pour évaluer les dossiers de candidature. Les renseignements à fournir pour chaque critère d’évaluation ainsi que les définitions des termes correspondants sont identifiés dans les formulaires de candidature respectifs.

**Liste des critères**

[1 Critères d’éligibilité 22](#_Toc101447144)

[2 Antécédents de défaut d’exécution de marché 22](#_Toc101447145)

[3 Situation et performance financières 24](#_Toc101447146)

[4 Expérience 25](#_Toc101447147)

| **Critères de Qualification** | | | | | **Spécifications de conformité** | | | | | **Documentation** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **No.** | **Objet** | | **Critère** | | **Entité unique** | | **Groupement d’entreprises,  (existant ou prévu) (GE)** | | | **Formulaire de candidature** |
| **Toutes Parties Combinées** | **Chaque Partie** | **Une Partie au moins** |
| 1 Critères d’éligibilité | | | | | | | | | | |
| 1.1 | **Nationalité** | | Conforme à l’article 4.5 des IC. | | Doit satisfaire au critère | | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires  ELI –1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.2 | **Conflit d’intérêts** | | Pas de conflit d’intérêts selon l’article 4.6 des IC. | | Doit satisfaire au critère | | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.3 | **Exclusion par la Banque** | | Ne pas avoir été exclu par la Banque, tel que décrit dans les articles 4.7 et 5.1 des IC. | | Doit satisfaire au critère | | GE existant doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 1.4 | **Entreprise publique dans  le pays de l’Emprunteur** | | Le candidat doit satisfaire aux conditions de l’article 4.8 des IC. | | Doit satisfaire au critère | | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaires  ELI -1.1 et 1.2, avec pièces jointes |
| 1.5 | **Exclusion au titre d’une résolution des Nations Unies ou de la législation du pays de l’Emprunteur** | | Ne pas être exclu en application de loi ou règlement du pays de l’Emprunteur ou d’une décision de mise en œuvre d’une résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies en conformité avec l’article 5.1 des IC. | | Doit satisfaire au critère | | GE doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 2 Antécédents de défaut d’exécution de marché | | | | | | | | | | |
| 2.1 | **Antécédents de non-exécution de marché** | | | Pas de défaut d’exécution d’un marché[[4]](#footnote-5) depuis le 1er janvier de l’année *[insérer l’année]*. | Doit satisfaire au critère[[5]](#footnote-6). | | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère[[6]](#footnote-7). | Sans objet | Formulaire ANT |
| 2.2 | **Exclusion dans le cadre de la mise en œuvre d’une Déclaration de garantie de soumission** | | | Ne pas être sous le coup d’une sanction relative à une Déclaration de Garantie d’Offre ou de Proposition en application de l’article 4.9 des IC. | Doit satisfaire au critère | | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Lettre de candidature |
| 2.3 | **Litiges en instance** | | | La solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat telles qu’évaluées au critère 3.1 ci-après restent acceptables même dans le cas où l’ensemble des litiges en instance seraient tranchés à l’encontre du Candidat. | Doit satisfaire au critère | | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire ANT |
| 2.4 | **Antécédents de litiges** | | | Absence d’antécédent de litiges systématiquement conclus à l’encontre du Candidat[[7]](#footnote-8) depuis le 1er janvier de l’année [.. ]. | Doit satisfaire au critère. | | Doit satisfaire au critère. | Doit satisfaire au critère. | Sans objet | Formulaire ANT |
| 2.5 | Disqualification EAS/HS par la Banque | | | Au moment de l’Attribution du Marché, ne pas être sujet à une disqualification par la Banque pour non-conformité avec les obligations EAS/HS | Doit satisfaire au critère  (y compris chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire) | | Sans objet | Doit satisfaire au critère (y compris chaque sous-traitant proposé par le Soumissionnaire). | Sans objet | Lettre de Soumission, Formulaire PER-2 |
| 3 Situation et performance financières | | | | | | | | | | |
| 3.1 | **Situation financière** | Soumission de bilans vérifiés ou, si cela n’est pas requis par la réglementation du pays du candidat, autres états financiers acceptables par l’Acheteur pour les \_\_\_\_*[insérer le nombre d’années]* dernières années démontrant la solvabilité actuelle et la rentabilité à long terme du Candidat. | | | Doit satisfaire au critère | Sans objet | | Doit satisfaire au critère | Sans objet |  |
| 3.2 | **Chiffre d’affaires annuel moyen** | Avoir un chiffre d’affaires annuel moyen d’au moins\_\_ *[insérer montant en équivalent en $EU en toutes lettres et en chiffres]*, calculé de la manière suivante : le total des paiements mandatés reçus pour les marchés en cours et/ou achevés au cours des *[insérer nombre d’années (\_\_\_)]* dernières années divisé par *[insérer le nombre d’années de la période considérée]*. | | | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | | Sans objet | Sans objet | Formulaire  FIN - 3.2 |
| 3.3 | **Engagements en cours** | Le Candidat doit démontrer, à la satisfaction de l’Acheteur qu’il dispose de moyens financiers lui permettant de satisfaire les besoins en trésorerie des services en cours et à venir dans le cadre de marchés déjà engagés ; | | | Doit satisfaire au critère | Doit satisfaire au critère | | Sans objet | Sans objet | Formulaire XXX |
| 4 Expérience | | | | | | | | | | |
| 4.1 | **Expérience générale** | | | Expérience de marchés de fournitures de produits de santé au cours des trois dernières années au minimum. | Doit satisfaire au critère | | Sans objet | Doit satisfaire au critère | Sans objet | Formulaire  EXP-4.1 |
| 4.2 (a) | **Expérience spécifique** | | | 1. Documents établissant que le Candidat est qualifié pour exécuter le Marché conformément aux dispositions de l’alinéa 4.2 b) i) ci-dessous 2. A les capacités techniques et de production spécifiés à l’alinéa 4.2 b) ii) ci-dessous 3. Expérience en matière de conditionnement et de distribution, telle que spécifiée à l’alinéa 4.2 b) iii) ci-dessous. 4. Répond aux exigences d’enregistrement énoncées à l’alinéa 4.2 b) iv) ci-dessous. | Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire au critère | | Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire au critère | Sans objet  Sans objet  Sans objet  Doit satisfaire à ce critère | Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère  Doit satisfaire à ce critère |  |
| 4.2 (b) | Voir ci-après pour détails | | | | | | | | | |

**Expérience spécifique requise**

Expérience spécifique requise au titre de l’alinéa 4.2 (b) :

**4.2 (b) (i) Pièces justificatives**

L’offre doit être accompagnée des documents suivants :

**Documents établissant** que le Candidat est qualifié pour exécuter le Marché si son offre est acceptée :

(i) dans le cas où le Candidat propose de livrer, en exécution du Marché, des Produits qu’il fabrique ou produit par ailleurs (à partir d’ingrédients fournis par des fabricants primaires), documents établissant quele Candidat :

(a) est constitué en société dans le pays de fabrication des Produits ;

(b) a obtenu l’agrément de l’autorité réglementaire du pays de fabrication en vue de fournir les Produits ;

(c) fabrique et commercialise les Produits spécifiques faisant l’objet de la présente pré-qualification depuis au moins deux (2) ans, et des Produits analogues depuis au moins cinq (5) ans ;

(d) a reçu de l’autorité réglementaire du pays de fabrication des Produits un certificat d’inspection satisfaisant (certificat de bonnes pratiques de fabrication, ou certificat BPF), conformément au système de certification de la qualité des produits pharmaceutiques entrant dans le commerce international établi par l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS), ou a été certifié par l’autorité compétente d’un pays signataire de la Convention relative à l’Inspection des Produits Pharmaceutiques, et a respecté de manière tangible les normes de qualité au cours des deux années ayant précédé le dépôt de sa candidature ;

(ii) dans le cas où le Candidat propose de livrer des Produits qu’il ne fabrique ou ne produit pas par ailleurs, documents établissant :

(a) que le Candidat est dûment autorisé à livrer les Produits dans le pays de l’Acheteur par un fabricant des Produits répondant aux critères énoncés à l’alinéa i) ci-dessus, en fournissant le formulaire d’Autorisation du Fabricant ; et

(iii) Le Candidat doit également fournir les renseignements et documents additionnels suivants :

(a) un relevé de ses capacités de production installées ;

(b) des renseignements détaillés sur les installations et services de laboratoires de contrôle de la qualité présents sur le lieu de fabrication, et sur la gamme des essais effectués ;

(c) une liste des principaux marchés de fourniture exécutés au cours des cinq dernières années.

**4.2 (b) (ii) Capacités techniques et de production**

Le Candidat doit apporter la preuve qu’il possède les capacités techniques et de production nécessaires pour exécuter le Marché :

* 1. Documents établissant qu’il a exécuté de manière satisfaisante ou achevé, pour l’essentiel, au moins *[indiquer le nombre]* marchés similaires de fournitures des produits au cours des cinq dernières années. *[Le nombre de marchés similaires requis doit se situer entre trois et cinq (normalement quatre), selon l’importance et la complexité du marché considéré.]* Les marchés similaires sont ceux qui représentent approximativement le même montant et portent sur des produits comparables (capsules, comprimés, vaccins).

Les produits peuvent avoir été fournis par le Candidat en qualité de fabricant ou par son agent, et des références doivent être fournies pour confirmer la bonne exécution des marchés.

* 1. Documents établissant qu’il a assuré une production annuelle moyenne de \_\_\_\_\_\_\_\_\_ *[La production annuelle doit représenter au minimum le triple des quantités à fournir dans le cadre du Marché]* au cours des trois dernières années.

**4.2 (b) (iii) Expérience en matière de conditionnement, de distribution et de transport**

Le Candidat doit apporter la preuve qu’il a l’expérience et les connaissances requises en matière d’emballage, de distribution et de transport de produits pharmaceutiques analogues à ceux faisant l’objet de l’appel d’offres dans des conditions logistiques et climatiques analogues à celles du pays de l’Acheteur. Il doit indiquer les pays auxquels l’entreprise a fourni (en prenant également en charge le conditionnement, la distribution et le transport) des produits d’une valeur totale d’au moins *[indiquer le montant]* au cours des trois dernières années.

**4.2 (b) (iv) Exigences d’enregistrement**

Les Produits devant être fournis au titre du Marché seront enregistrés auprès de l’autorité compétente dans le pays de l’Acheteur. Les Candidats qui ont déjà procédé à l’enregistrement de leurs Produits au moment de la présélection doivent accompagner leur demande d’un exemplaire du Certificat d’enregistrement (sous réserve de confirmation ultérieure au moment de la soumission de l’offre). Ceux qui n’ont pas enregistré les produits faisant l’objet de l’appel d’offres et qui souhaitent entamer la procédure d’enregistrement doivent s’adresser à l’agence et à la personne-contact désignées ci-dessous. *[indiquer le nom, l’adresse, le numéro de téléphone, l’adresse électronique et le nom des personnes à contacter au bureau chargé de l’enregistrement, p. ex., Enregistrement des produits pharmaceutiques, Comité de pharmacologie du Ministère de la santé, Comité de pharmacopée du Ministère de la santé, Département du contrôle officiel de la qualité, de l’efficacité et de la fiabilité des produits pharmaceutiques et du matériel médical]*

Si l’enregistrement est obligatoire dans le pays of l’Acheteur, le Dossier type d’appel d’offres pour la passation des marchés de produits de santé stipulera que :

1. Les Soumissionnaires qui ont déjà procédé à l’enregistrement de leurs Produits au moment de l’appel d’offres doivent accompagner leur offre d’un exemplaire du Certificat d’enregistrement.
2. À défaut, le Soumissionnaire retenu devra fournir à l’Acheteur, lors de la signature du Marché : a)  un exemplaire du Certificat d’enregistrement des Produits aux fins d’utilisation dans le pays de l’Acheteur, ou, si ledit Certificat d’enregistrement ne lui a pas encore été délivré, b) des pièces établissant à la satisfaction de l’Acheteur que le Soumissionnaire a fourni les documents ci-après exigés aux fins d’enregistrement des produits devant être livrés dans le cadre du Marché : *[indiquer les documents à fournir]*

Section IV. Formulaires de candidature

Liste des formulaires

[Lettre de Candidature 32](#_Toc101447157)

[Formulaires de qualification 34](#_Toc101447158)

[Formulaires de qualification 36](#_Toc101447159)

[Situation et performance financière 38](#_Toc101447160)

[Chiffre d’affaires annuel moyen 40](#_Toc101447161)

[Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges 43](#_Toc101447162)

[Formulaire d’autorisation du Fabricant 46](#_Toc101447163)

Lettre de Candidature

Date : *[insérer jour, mois, année]*

No. AO et titre : *[insérer le numéro et le titre]*

A l’attention de : *[insérer le nom complet de l’Acheteur]*

Nous, soussignés, sommes candidat à la pré-qualification pour l’Appel d’Offres susmentionné et déclarons que :

1. Nous avons examiné les Documents de pré-qualification, y compris les Addenda No. (les Addenda Nos) *[insérer le numéro et la date de publication de chaque Addendum]*, publiés conformément aux dispositions de l’article 8 des Instructions aux Candidats (IC) ;
2. Nous ne nous trouvons pas en situation de conflit d’intérêt, en conformité avec l’article 4.6 des IC ;
3. Nous (et nos sous-traitants) remplissons les conditions d’éligibilité en conformité avec l’article 4.1 des IC et nous n’avons pas été exclus par l’Acheteur sur la base de la mise en œuvre de la déclaration de garantie de soumission ou de proposition telle que prévue à l’article 4.9 des IC ;
4. Ni notre entreprise, ni nos sous-traitants, fournisseurs, consultants, fabricants ou prestataires de services pour toute partie du marché, ne faisons l’objet et ne sommes pas sous le contrôle d’une entité ou d’une personne faisant l’objet de suspension temporaire ou d’exclusion prononcée par une entreprise du Groupe de la Banque mondiale ou d’exclusion imposée en vertu de l’Accord Mutuel d’Exclusion entre la Banque mondiale et les autres banques de développement. En outre nous ne sommes pas inéligibles au titre de la législation, ou d’une autre réglementation officielle du pays de l’Acheteur, ou en application d’une décision prise par le Conseil de sécurité des Nations Unies ;
5. **Exploitation et Abus Sexuels (EAS) et/ou Harcèlement sexuel (HS)** : *[sélectionnez l’option appropriée parmi : (i) à (iii) ci-dessous et supprimez les autres. Dans le cas de membres d’un GE et/ou de sous-traitants, indiquer le statut de disqualification par la Banque de chaque membre du GE et/ou sous-traitant].*
6. Nous *[dans le cas d’un GE, insérer : « y compris l’un des membres du GE »]*, et l’un de nos sous-traitants :
7. [n’avons pas fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
8. [sommes susceptibles d’être disqualifiés par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS.]
9. [avons fait l’objet d’une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations EAS/HS, et avons été enlevés de la liste de disqualification. Une sentence arbitrale sur ce cas de disqualification a été rendue en notre faveur.]
10. *[insérer soit « nous ne sommes pas une entreprise publique du pays de l’Acheteur » ou « nous sommes une entreprise publique du pays de l’Acheteur et nous satisfaisons aux dispositions de l’article 4.8 des IC »*;
11. Les honoraires ou commissions ou avantage en nature ci-après ont été versés ou accordés ou doivent être versés ou accordés en rapport avec la procédure de pré-qualification, la procédure d’appel d’offres qui y fera suite, ou l’exécution/la signature du Marché

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Bénéficiaire | Adresse | Motif | Montant |
|  |  |  |  |
| *[insérer le nom de chaque bénéficiaire]* | *[insérer la rue/le numéro/ la ville/le pays]* | *[indiquer le motif]* | *[préciser le montant, la monnaie, le taux de change et l’équivalent en dollars EU]* |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

*[Si aucune somme n’a été versée ou ne doit être versée, porter la mention « Des honoraires, commissions ou avantage en nature n’ont pas été versés ou ne seront versés par nous à des agents en relation avec la présente candidature »].*

1. Nous acceptons que vous puissiez annuler le processus de pré-qualification à tout moment et que vous ne soyez pas tenus d’accepter quelque candidature que ce soit ; que vous êtes susceptible de ne pas inviter les candidats pré-qualifiés à soumettre une offre pour le marché qui fait l’objet de la présente pré-qualification, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque vis-à-vis des Candidats, conformément aux dispositions de l’article 26.1 des IC.
2. Nous certifions que les renseignements, déclarations et descriptions contenues dans ce dossier de candidature sont véridiques, corrects, complets et sincères, à notre connaissance.

Signé *[insérer la (les) signature(s) d’un représentant (des représentants) habilité(s) du Candidat]*

Nom *[insérer le nom complet de la personne qui signe le dossier de candidature]*

En tant que *[indiquer la qualité de la personne qui signe le dossier de candidature]*

Dûment autorisé à signer cette soumission de candidature pour et au nom de :

Nom du Candidat *[indiquer le nom complet du Candidat ou du GE]*

Adresse *[insérer rue, numéro, ville et pays]*

*[En cas de groupement, soit tous les membres devront signer ou seulement le représentant autorisé. Dans ce dernier cas, les pouvoirs notariés de signer au nom de tous les membres du groupement seront attachés.]*

Formulaire ELI – 1.1

Formulaires de qualification

**Fiche de renseignements sur le candidat**

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l’offre]*

Avis d’appel d’offres No. : *[insérer le numéro de l’avis d’Appel d’Offres]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |
| --- |
| Nom du Candidat :  *[insérer le nom légal du Candidat]* |
| En cas de groupement, noms de tous les membres :  *[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]* |
| Pays où le Candidat est, ou sera légalement enregistré :  *[insérer le nom du pays d’enregistrement]* |
| Année d’enregistrement du Candidat :  *[insérer l’année d’enregistrement]* |
| Adresse officielle du Candidat dans le pays d’enregistrement :  *[insérer l’adresse légale du Candidat dans le pays d’enregistrement]* |
| Renseignement sur le représentant dûment habilité du Candidat :  Nom :*[insérer le nom du représentant du Candidat]*  Adresse :*[insérer l’adresse du représentant du Candidat]*  Téléphone/Fac-similé :*[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Candidat]*  Adresse électronique :*[insérer l’adresse électronique du représentant du Candidat]* |
| 1. Ci-joint copie des originaux des documents ci-après : *[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]*  🞎 Document d’enregistrement, d’inscription ou de constitution de la firme nommée en 1 ci-dessus, en conformité avec l’article 4.5 des IC.  🞎 En cas de groupement, lettre d’intention de constituer un groupement, ou accord de groupement, en conformité avec l’article 4.2 des IC.  🞎 Dans le cas d’une entreprise publique du pays de l’Acheteur, documents établissant qu’elle est juridiquement et financièrement autonome, et administrée selon les règles du droit commercial, et qu’elle n’est pas sous la tutelle de l’Acheteur, en conformité avec l’article 4.8 des IC.  🞎 Diagramme organisationnel, liste des membres du conseil d’administration et propriété bénéficiaire. |

*Dans le cas d’un GE, la Fiche de renseignements sur le Candidat doit fournir des informations sur chaque membre du GE et s’accompagner d’une lettre d’intention de former un GE ou de signer un accord de GE, conformément aux dispositions de l’article 4.2 des IC.*

Formulaire ELI – 1.1 (suite)

Formulaires de qualification

Date : *[jour, mois, année*]   
No et titre de l’AO : *[indiquer le numéro et le titre de l’Appel d’offres]*   
Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1. Nom du Candidat |  | | | | |
| 2. Adresse postale : | Code postal : | | | Ville : | Pays : |
| 3. Boîte postale et adresse postale : |  | | | | |
| 4. Numéro de téléphone : |  | | | | |
| 5. Numéro de télécopie : |  | | | | |
| 6. Adresse électronique : |  | | | | |
| 7. Site Web : |  | | | | |
| 8. Nom d’une personne à contacter : |  | | | | |
| 9. Titre de la personne à contacter: |  | | | | |
| 10. Type d’activité : | |  | | | |
| 11. S’il y a une autre activité, préciser : | |  | | | |
| 12. Nature de l’activité : | |  | | | |
| 13. Année de création : | |  | | | |
| 14. Date, numéro et date d’expiration des licences d’exploitation et autorisations en cours de validité : | | | | | |
| 15. Renseignements sur l’autorisation (en cours de validité) délivrée par l’autorité sanitaire : | | | | | |
| 16. Preuve de l’autorisation de mise sur le marché du produit et de l’agrément (certificat) de l’établissement par l’autorité nationale de contrôle et par des organismes internationaux (par exemple, Système de certification de l’OMS, Bonnes pratiques de fabrication) | | | | | |
| 17. Nom de l’organisme public/des organismes publics chargé(s) d’inspecter et d’agréer les installations dans le pays d’origine des matières premières et/ou de fabrication des produits:  Date de la dernière inspection : | | | | | |
| 18. Certificat d’assurance-qualité  (Prière de joindre une copie de votre dernier certificat) : | | |  | | |
| 19. Capacité de production : *[indiquer les capacités de production maximum et moyenne enregistrées au cours des trois dernières années, en unités/jour ou unités/mois, etc.]* | | | | | |
| 20. Liste des noms et adresses des sources de matières premières, et produits pour lesquels celles-ci seront utilisées : | | | | | |
| 21. Indiquer les rappels de produit dus à des défauts au cours des derniers 36 mois écoulés, en indiquant le motif et la date de chaque rappel. | | | | | |
| 22. La documentation technique est-elle disponible en ***[l’Acheteur doit indiquer une langue]***  Oui Non | | | | | |
|  | | | | | |

Formulaire FIN – 3.1

Situation et performance financière

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le numéro de la page]* de *[insérer le nombre total]* pages

**1. Renseignements financiers**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Données financières en équivalents dollars EU** | **Antécédents pour les \_\_\_\_\_\_ (\_\_) dernières années\_\_***\_ [insérer en chiffre] années, [insérer en lettres]*  (équivalent milliers d’$EU et taux de change\*) | | | | |
|  | Année 1 | Année 2 | Année 3 |  |  |
| Déclaration de la situation financière (informations de bilan) | | | | | |
| Actif total (AT) |  |  |  |  |  |
| Passif total (PT) |  |  |  |  |  |
| Valeur nette (VN)= [1-2] |  |  |  |  |  |
| Actifs circulants (AC) |  |  |  |  |  |
| Dette à court terme (DC) |  |  |  |  |  |
| Fonds de roulement (FR)= [4-5] |  |  |  |  |  |
| Ratio courant = [4/5] |  |  |  |  |  |
| Information des comptes de résultats | | | | | |
| Recettes totales (RT) |  |  |  |  |  |
| Bénéfices avant impôts (BAI) |  |  |  |  |  |
| Retour sur capitaux= [9/3ap\*] |  |  |  |  |  |
| Ratio d’endettement =[3/1] |  |  |  |  |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

**2. Documents financiers**

Le Candidat et ses membres partenaires doivent fournir une copie des états financiers *[nombre]* (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les années spécifiées à la Section III, Critères de qualification, critère 3.1 et qui satisfont aux conditions suivantes :

1. Ils doivent refléter la situation financière du candidat ou de la Partie au GE, et non pas celle de la maison mère ou de filiales
2. Les états financiers passés doivent être vérifiés par un expert-comptable agréé ou en conformité avec la législation locale applicable
3. Les états financiers doivent être complets et inclure toutes les notes qui leur ont été ajoutées
4. Les états financiers doivent correspondre aux périodes comptables déjà terminées et vérifiées (les états financiers de périodes partielles ne seront ni demandés ni acceptés)

* Ci-joint copies des états financiers[[8]](#footnote-9) (bilans, y compris toutes les notes y afférents, et comptes de résultats) pour les *[nombre]* années spécifiées ci-dessus et qui satisfont aux conditions indiquées

**Formulaire FIN – 3.2**

Chiffre d’affaires annuel moyen

*[Formulaire à compléter par le candidat et par chaque partie, dans le cas d’un GE.]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le nombre]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Données sur le chiffre d’affaires annuel** | | | |
| **Année** | **Montant**  **Monnaie** | **Taux de change\*** | **Equivalent $EU** |
| *[indiquer l’année civile]* | *[insérer le montant et la monnaie]* |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  | | Chiffre d’affaires moyen\*\* |  |

\* Cf. article 14 des IC concernant le taux de change

\*\* Le chiffre d’affaires annuel moyen en $EU est calculé en divisant le total des paiements ordonnancés pour les activités en cours par le nombre d’années spécifié dans la Section III, Critères de qualification, critère 3.2.

**Engagements contractuels / Marchés en cours Formulaire CON-1**

|  |
| --- |
|  |
| **1.** Nom du ou des Marchés |
| **2.** Coordonnées de la personne-ressource chez l’Acheteur *[indiquer l’adresse, le numéro de téléphone, le numéro de télécopie et l’adresse électronique]* |
| **3.** Montant des marchés en cours *[contrevaleur en dollars]* |
| **4.** Date de livraison prévue |
| **5.** Montant moyen des factures mensuelles pour les six derniers mois (dollars/mois) |

**Formulaire - EXP-1**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Marchés d’un montant supérieur à *[indiquer le montant]* exécutés au cours des trois (3) dernières années : | | | | |
| Acheteur | Montant | Année | Produits/Services fournis | Pays de destination |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Formulaire PER 1

Antécédents de Marchés non exécutés, Litiges en instance et historique de litiges

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Candidat et par chaque partenaire dans le cas d’un GE]*

Nom du Candidat : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AOI]*

Page *[insérer le nombre]* de *[insérer le nombre total]* pages

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Marchés non exécutés selon les dispositions de la Section III, Critères de qualification et Exigences | | | | |
| 🞎Il n’y a pas eu de marché non exécutés depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé dans le Sous-Facteur 2.1.  🞎Marché(s) non exécuté(s depuis le 1er janvier *[insérer l’année]* comme stipulé dans le Sous-Facteur 2.1 : | | | | |
| Année | Fraction non exécutée du contrat | | Identification du contrat | **Montant total du contrat (valeur actuelle en équivalent $US)** |
| *[insérer l’année]* | *[indiquer le montant et pourcentage]* | | Identification du marché :*[indiquer le nom complet/numéro du marché et les autres formes d’identification]*  Nom de l’Acheteur : *[nom complet]*  Adresse de l’Acheteur : *[rue, numéro, ville, pays]*  Motifs de non-exécution : *[indiquer le (les) motif(s) principal (aux)]* |  |
| Litiges en instance, en conformité à la Section III, Critères de qualification | | | | |
| 🞎Pas de litige en instance en vertu du Sous-Facteur 2.3.  🞎Litige(s) en instance en vertu du Sous-Facteur 2.3. | | | | |
| **Année** | | **Montant du litige** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* | | *[indiquer le montant]* | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom de l’Acheteur : *[nom complet]*  Adresse de l’Acheteur : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie ayant initié le litige [*indiquer « Acheteur » ou « Fournisseur »]*  Statut du litige : | *[indiquer le montant]* |
| 🞎 Pas d’antécédent de litige en vertu du Sous-Facteur 2.4.  🞎 Antécédents de litige(s) en vertu du Sous-Facteur 2.4. | | | | |
| **Année** | | **Montant du litige** | **Identification du marché** | **Montant total du marché (valeur actuelle, équivalent en $US)** |
| *[insérer l’année]* | | *[indiquer le montant]* | Identification du marché : *[insérer nom complet et numéro du marché et autres formes d’identification]*  Nom de l’Acheteur : *[nom complet]*  Adresse de l’Acheteur : *[rue, numéro, ville, pays]*  Objet du litige : *[indiquer les principaux points en litige]*  Partie ayant initié le litige [*indiquer « Acheteur » ou « Fournisseur »]*  Motif(s) du litige et décision finale *[indiquer les motifs principaux]* | *[indiquer le montant]* |

Formulaire PER-2   
Déclaration de Performance Environnementale et Sociale (ES)

*[Le formulaire ci-dessous doit être rempli par le Soumissionnaire et par chaque partenaire dans le cas d’un GE et chaque Sous-traitant Spécialisé]*

Nom du Soumissionnaire : *[insérer le nom complet]*

Date : *[insérer jour, mois, année]*

Nom de la Partie au GE ou Sous-traitant spécialisé : *[insérer le nom complet]*

No. AO et titre : *[numéro et titre de l’AO]*

Page *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_de* *\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_*pages

|  |
| --- |
| Déclaration EAS et/ou HS  conformément à la Section III, Critères de Qualification, et aux Exigences |
| Nous :  (a) n'avons pas fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS  (b) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS  (c) avons fait l'objet d'une disqualification par la Banque pour non-respect des obligations en matière d'EAS/HS. Une décision arbitrale sur le cas de disqualification a été rendue en notre faveur. |
| *[Si le point (c) ci-dessus est applicable, joindre la preuve d'une décision arbitrale infirmant les conclusions sur les questions sous-jacentes à la disqualification].* |

Formulaire d’autorisation du Fabricant

*Le Candidat doit demander au Fabricant de remplir le présent Formulaire conformément aux instructions entre crochets. La lettre d’autorisation doit être présentée sur papier à entête du Fabricant et signée par une personne dûment autorisée à signer des documents qui engagent le Fabricant]*

Date : *[indiquer la date (jour, mois, année) du dépôt de l’offre]*

AO No : *[indiquer le numéro]*

À : *[indiquer le nom complet de l’Acheteur]*

ATTENDU QUE

Nous *[indiquer le nom complet du Fabricant]*, fabricant officiel de *[indiquer le type de produits manufacturés]*, ayant nos usines à *[indiquer l’adresse complète de l’usine]*,autorisons par la présente *[indiquer le nom complet du Soumissionnaire]* à **présenter une demande de présélection et une offre** en vue de fournir les Produits suivants, fabriqués par nous *[indiquer le nom et/ou une brève description des Produits]* et ultérieurement à négocier et signer le Marché.

Nous accordons par la présente notre pleine garantie pour les Produits susmentionnés conformément aux **Clauses Générales du Marché** pour ce qui est des Produits offerts par la société susmentionnée.

Signature : *[signature(s) du (des) représentant(s) autorisé(s) du Fabricant]*

Nom : *[indiquer le (les) nom(s) complet(s) du (des) représentant(s) autorisé(s) du Fabricant]*

Titre : *[indiquer le titre]*

*Date : le\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [indiquer la date de la signature]*

Section V. Pays éligibles

**Eligibilité en matière de passation des marchés de fournitures,   
travaux et services financés par la Banque mondiale** :

Conformément à l’article 5.1 des IC, il est porté à la connaissance des Candidats que présentement les entreprises, biens et services en provenance des pays suivants sont exclus au titre du présent dossier de pré-qualification :

En conformité avec l’article 5.1 (a) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

En conformité avec l’article 5.1 (b) des IC : *[insérer la liste des pays inéligibles telle qu’elle a fait l’objet d’accord avec la Banque ou indiquer ; « aucun pays ne fait l’objet d’une exclusion. »]*

Section VI. Fraude et Corruption

**(Cette Section VI ne doit pas être modifiée)**

**1. Objet**

1.1 Les Directives Anti-Corruption de la Banque et la présente section sont applicables à la passation des marchés dans le cadre des Opérations de Financement de Projets d’Investissement par la Banque.

**2. Exigences**

2.1 La Banque exige, dans le cadre de la procédure de passation des marchés qu’elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses financements) ainsi qu’aux soumissionnaires (candidats/proposants), fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d’observer, lors de la passation et de l’exécution de ces marchés, les règles d’éthique professionnelle les plus strictes et de s’abstenir des pratiques de fraude et corruption.

2.2 En vertu de ce principe, la Banque

1. aux fins d’application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d’influer indûment sur l’action d’une autre personne ou entité ;

1. se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave,ou tente d’induire en erreur une personne ou une entité afin d’en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;
2. se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s’entendent afin d’atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l’action d’autres personnes ou entités ;
3. se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d’en influer indûment les actions de cette personne ou entité ; et
4. et se livre à des « manœuvres obstructives »

(aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace,harcèle ou intimide quelqu’un aux fins de l’empêcher de faire part d’informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l’enquête ; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l’exercice par la Banque de son droit d’examen tel que stipulé au paragraphe (e) ci-dessous; et

1. rejettera la proposition d’attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d’attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l’intermédiaire d’un agent, ou s’est livré à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives en vue de l’obtention de ce marché ;
2. outre les mesures coercitives définies dans l’Accord de Financement, pourra décider d’autres actions appropriées, y compris déclarer la passation du marché non-conforme si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l’Emprunteur ou d’un bénéficiaire du financement s’est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusoires, coercitives ou obstructives pendant la procédure de passation du marché ou l’exécution du marché sans que l’Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation , y compris en manquant à son devoir d’informer la Banque lorsqu’il a eu connaissance desdites pratiques ;
3. sanctionnera une entreprise ou un individu, dans le cadre des Directives Anti-Corruption de la Banque et conformément aux règles et procédures de sanctions applicables du Groupe de la Banque, y compris en déclarant publiquement l’exclusion de l’entreprise ou de l’individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de l’attribution d’un marché financé par la Banque ou de pouvoir en bénéficier financièrement ou de toute autre manière[[9]](#footnote-10) (ii) de la participation[[10]](#footnote-11) comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services désigné d’une entreprise par ailleurs éligible à l’attribution d’un marché financé par la Banque ; et (iii) du bénéfice du versement de fonds émanant d’un prêt de la Banque ou de participer d’une autre manière à la préparation ou à la mise en œuvre d’un projet financé par la Banque ;
4. exigera que les dossiers d’appel d’offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires (candidats/proposants), consultants, fournisseurs et entrepreneurs, sous-traitants, prestataires de services, fournisseurs, agents, et leur personnel qu’ils autorisent la Banque à inspecter[[11]](#footnote-12) les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la passation du marché, à la sélection et/ou à l’exécution du marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

PARTIE 2 - Description des Fournitures

Section VII. Etendue des Fournitures

*[Insérer le nom des fournitures]*

Table des matières

1. Fournitures 53

2. Calendrier de livraison 54

1. Fournitures
2. Calendrier de livraison

1. *Si l’avis de préqualification concerne plus d’un marché, indiquer « marchés » au pluriel, Ajouter un nouveau paragraphe 3 « Les candidatures peuvent être soumises en vue de la préqualification pour un ou plusieurs marchés selon les modalités qui seront indiquées dans le Dossier d’Appel d’Offres » et modifier la numérotation des autres paragraphes.* [↑](#footnote-ref-2)
2. *[Insérer ce qui suit, le cas échéant] « Le marché sera conjointement financé par [insérer le nom de l’organe de co-financement]. Les appels d’offres seront régis par les règles et procédures d’admissibilité de la Banque mondiale. »* [↑](#footnote-ref-3)
3. *La procédure d’acheminement est généralement la poste aérienne pour l’étranger et la poste normale ou l’acheminement à domicile localement, ou par voie électronique si autorisée. Pour des raisons d’urgence ou de sécurité, l’acheminement à domicile peut être exigé pour l’étranger. Avec l’accord de la Banque Mondiale, les documents peuvent être distribués par courriel, téléchargés d’un site autorisé ou d’un système d’achat électronique.*  [↑](#footnote-ref-4)
4. Un marché sera considéré en défaut d’exécution par l’Acheteur lorsque le défaut d’exécution n’a pas été contesté par l’Entrepreneur y compris par recours au mécanisme de règlement des litiges prévu au marché en question, ou lorsqu’il a fait l’objet de contestation par l’Entrepreneur mais a été réglé entièrement à l’encontre du Fournisseur. Le défaut d’exécution ne comprend pas le cas des marchés contestés pour lesquels l’autorité contractante n’a pas obtenu gain de cause au cours du règlement des litiges. Le défaut d’exécution doit être confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au mécanisme de règlement des litiges du marché correspondant et pour lequel tous les recours à la disposition du Candidat ont été épuisés. [↑](#footnote-ref-5)
5. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ce critère s’applique également aux marchés exécutés par le Candidat en tant que membre d’un groupement. [↑](#footnote-ref-7)
7. Le Candidat fournira des informations précises dans la Lettre de candidature au sujet des litiges ou différends portant sur les marchés achevés ou en cours d’exécution au cours des dernières années comme demandé. Des antécédents de litiges conclus de manière systématique à l’encontre du Candidat en tant qu’entité unique ou en tant que membre d’un groupement sont susceptibles de justifier la disqualification du Candidat. [↑](#footnote-ref-8)
8. Si l’état financier concerne une période antérieure aux 12 derniers mois précédent la candidature, le motif doit en être fourni. [↑](#footnote-ref-9)
9. Pour écarter tout doute, les effets d’une telle sanction sur la partie concernée concernent, de manière non exhaustive, (i) le dépôt de candidature à la préqualification, l’expression d’intérêt pour une mission de consultant, et la participation à un appel d’offres directement ou comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur, ou prestataire dans le cadre d’un tel contrat, et (ii) la conclusion d’un avenant ou un additif comportant une modification significative à un contrat existant. [↑](#footnote-ref-10)
10. Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d’appel d’offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l’offre du soumissionnaire compte tenu de l’expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu’il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l’Emprunteur. [↑](#footnote-ref-11)
11. Les inspections menées dans ce cadre sont des vérifications sur pièces du fait de leur nature. Ils comprennent des activités de recherche documentaire et factuelle entreprises par la Banque, ou des personnes désignées par elle, afin de vérifier des aspects spécifiques relevant d’une enquête ou d’un audit, tel que l’évaluation de la véracité d’une accusation éventuelle de Fraude et Corruption, par le moyen de dispositif approprié. De telles activités peuvent inclure, sans limitation, d’avoir accès à des documents financiers d’une entreprise ou d’une personne et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, d’avoir accès à tous autres documents, données et renseignements (sous forme de documents imprimés ou en format électronique) jugés pertinents aux fins de l’enquête ou de l’audit et les examiner, faire des copies de ces documents selon les besoins, avoir des entretiens avec le personnel et toute autre personne, mener des inspections physiques et des visites de site, et obtenir la vérification de renseignements par une tierce partie. [↑](#footnote-ref-12)